



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mars à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Madame Pascale BIVILLE-SIMON,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Madame Valérie DELABRIERE
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Marie LANGLET,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Bruno CAUMONT,
Monsieur Christophe PAILLIER.

Absents excusés :
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Juliette KARP,
Monsieur Emmanuel NIOCHE.

Pouvoirs :
Madame Nadia ABDELAZIZ => Monsieur Didier HOUSSAYE,
Madame Juliette KARP => Madame Valérie LEFEBVRE,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE => Madame Monique MASSELIN.

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 11 mars 2024.

Nombre de Conseillers : Présents : 20 / En exercice : 23 / Votants : 23

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET ouvre la séance et informe des prochaines dates de réunion du conseil municipal arrêtées aux :

- Jeudi **23 mai 2024 à 18h30**,
- Lundi **1er juillet à 18h30**.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2024

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 23 février 2024 qui a été remis, il informe qu'il n'est plus nécessaire qu'il soit apposé de la signature de chacun des membres du conseil municipal présent, l'approbation soumise au vote suffit.

Le compte rendu est soumis au vote :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

2- Elaboration du tableau pour les élections Européennes le dimanche 9 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut préparer le jour des élections, répartir le planning et prévoir le dépouillement qui se déroulera à 18h. Il informe que la Mairie sera le bureau centralisateur pour les élections.

En Mairie se tiendra Monsieur Jean-Luc Romet et à la salle de Carré Madame Valérie Devaux.

Monsieur le Maire ajoute que le vendredi 7 juin se déroulera la manifestation « Romilly des Arts », suivie le samedi 8 juin par la manifestation aux Monuments aux Morts et la clôture de la saison culturelle.

3- Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2023, il rappelle qu'il est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire informe que les montants du compte de gestion 2023 établi par la trésorerie sont identiques aux écritures comptables du compte administratif 2023.

Il propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable, à l'unanimité :
pour : 23 , contre : 0 , abstention : 0**

- **Approuve le Compte de Gestion 2023**

Monsieur Frédéric Vieux complète ses explications, expose l'importance de l'Excédent brut de Fonctionnement qui conditionne la capacité d'auto-financement, les travaux sur la RD 321, l'extension de la mairie, les travaux en régie du Presbytère puis il conclut que sur les opérations réelles, on retrouve dans le tableau de synthèse présenté aux conseillers les mêmes chiffres que dans le document de la M57 au centime près.

Il ajoute que l'année prochaine, des emprunts seront éteints, ce qui libèrera des marges pour le budget.

Monsieur Le Maire, Jean-Luc Romet, sort de la réunion.

Monsieur Frédéric Vieux soumet au vote le Compte Administratif 2023.

Les résultats du compte administratif sont les suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 809 696,71	5 291 014,31	1 044 002,37	A1	1 525 319,97
Investissement	1 537 336,97	1 537 101,31	221 531,95	A2	221 298,29
Dont 1068		247 872,05			
Fonctionnement	3 272 359,74	3 753 913,00	822 470,42	A3	1 304 023,68

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	109 072,00	III + IV	0,00	B1	-109 072,00
Investissement	I	109 072,00	III	0,00	B2	-109 072,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	1 416 247,97
Investissement	A2 + B2	112 224,29
Fonctionnement	A3 + B3	1 304 023,68

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable, à l'unanimité :
pour : 22 , contre : 0 , abstention : 0**

- **Approuve le compte administratif 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus**

5- Affectation de Résultat

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric Vieux, délégué aux finances, qui présente au conseil municipal l'affectation de résultat.

A l'appui du document ci-après (Annexe 3Bis), transmis aux Elus et établi par Monsieur Frédéric Vieux, les éléments financiers de l'affectation de résultat sont exposés ainsi :

Annexe 3-Bis

**BUDGET PRINCIPAL
RESULTATS 2023 ET AFFECTATION**

SECTION FONCTIONNEMENT	
Exécution 2023	
+ Recettes	3 753 913,00
- Dépenses	3 272 359,74
= Résultat	481 553,26
+ Excédent 2022 reporté	822 470,42
= Résultat de clôture Fonctionnement	1 304 023,68 (I)
SECTION INVESTISSEMENT	
Exécution 2023	
+ Recettes	1 537 101,31
- Dépenses	1 537 336,97
= Résultat	-235,66
+ Solde Investissement 2022 reporté	221 531,95
= Résultat de clôture Investissement	221 296,29 (II)
Résultat de clôture des 2 Sections	
	1 525 319,97 (I) + (II)
Restes à Réaliser (R.A.R)	
	-109 072,00 (III)
Dont: Recettes	0,00
Dépenses	-109 072,00
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE	
Reportable en 2024	1 416 247,97 (I + II + III)
Répartition du	
Résultat de fonctionnement	1 304 023,68
Solde cumulé Investissement	221 296,29
RAR au 31/12/2023	-109 072,00
Total	112 224,29
Affectation au 1068 Excédents de	
fonctionnement capitalisés	0,00
Résultat Fonctionnement reporté au Budget 2024 au R002	1 304 023,68
Solde Investissement reporté au Budget 2024 au R001	221 296,29

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2022	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023 DEPENSES RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	BUDGET CCAS DISSOUS 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DES RESULTATS
Résultat de la section d'investissement	221 531,95 €		- 235,66 €				221 296,29 €
Calcul du besoin de Financement	221 531,95 €		- 235,66 €	109 072,00 €	- 109 072,00 €		112 224,29 €
Résultat de la section de Fonctionnement	1070 342,47 €	247 872,05 €	481 553,26 €				1304 023,68 €
		822 470,42					

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat de fonctionnement reste toujours en fonctionnement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2023 suivant le tableau ci-dessous :

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1304 023,68 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	221 296,29 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1304 023,68 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable, à l'unanimité :
pour : 23 , contre : 0 , abstention : 0

- Décide d'affecter le résultat comme indiqué dans le tableau ci-dessus

6- Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la dix-septième année consécutive, la Mairie n'augmentera pas les taux de notre fiscalité communale.

Les taux inchangés applicables pour l'année 2024 seront comme suit :

- 50,24 % pour la taxe foncière bâti,
- 60,99 % pour la taxe foncière non bâti,
- 17,09 % en taxe d'habitation (pour les maisons secondaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- **Approuve que les taux de la fiscalité communale n'augmentent pas ;**
- **Approuve que les taux applicables restent inchangés comme définis ci-dessus pour l'année 2024.**

7 – Budget Primitif 2024

Départ de Madame Valérie Delabrière 20h02 donnant pouvoir à Monsieur Xavier Chivot.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget prévisionnel 2024, il précise que cette proposition de Budget est le fruit d'un énorme travail effectué par Monsieur Frédéric Vieux et Madame Valérie Devaux, et qui a nécessité de nombreuses heures pour sa réalisation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric Vieux qui présente et expose les éléments du budget par chapitre et article.

Monsieur Frédéric Vieux explique que le budget présenté est en équilibre, que les heures passées sont aussi dues au fait d'avoir reçu tardivement les données sur les produits fiscaux attendus, qui nous a obligés a retravailler sur l'équilibre budgétaire.

Monsieur Jean-Luc Romet ajoute que la CDCLA a de plus en plus de compétences des communes, ce qui impliquera certainement à l'avenir moins de compensations versées aux communes et donc à celle de Romilly.

Monsieur Frédéric Vieux confirme et indique que les subventions seront très certainement revues à la baisse dans les années à venir. D'autant que l'Etat annonce vouloir faire des économies, les collectivités pourront être impactées par le biais de la DGF.

Monsieur Frédéric Vieux explique que pour le budget 2024, grâce à Monsieur le Maire, nous avons obtenu une subvention fonds vert pour le projet de relocalisation des services techniques et l'aménagement thermique à hauteur de plus de 182 000€. Et que nous avons reçu des reliquats de subventions tardifs.

Monsieur Jean-Luc Romet ajoute que les reliquats sont de moins en moins tardifs grâce à l'implication de Manon, Gaëlle et Aurore, dans les dépôts de dossiers qui restent relativement complexe dans leur montage et dans leur suivi jusqu'à obtention des sommes « promises » pour l'exercice.

Il ajoute que ce budget est un travail collectif élaboré avec les commissions et le conseil municipal des enfants. Les projets financiers sont arbitrés puis validés, pour l'élaboration du budget présenté ce soir.

Monsieur Frédéric Vieux présente et commente les éléments du budget par chapitre et article.
 Il présente ensuite le tableau, transmis à chacun des membres du conseil municipal, qu'il a établi retraçant les éléments financiers dans la grande masse des opérations réelles ajoutant que l'on y retrouve les grands projets de la commune.

(Tableau de présentation établi ci-dessous - annexe 6ter -) :

ANNEXE 6-TER

BUDGET 2024
 GRANDES MASSES
 OPERATIONS REELLES

Pour mémoire:
 Fonds de Roulement Disponible
 corrigé des RAR au 31/12/2023 1 416 247,97

FONCTIONNEMENT

+ Recettes Réelles (hors cessions)	3 678 950,00
+ Travaux en régie (Presbytère)	12 500,00
- Dépenses Réelles	3 576 900,00
+ Cessions	0,00
+ Reprise Résultat Fonct. 2023	1 304 023,68
= Autofinancement Total	1 418 573,68
Transféré vers l'investissement	

INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles)

DEPENSES		RECETTES	
		Report Solde Investissement net des RAR	112 224,29
Dépenses nouvelles d'équipement	1 741 200,97	Autofinancement	1 418 573,68
<i>Dont Bailment Services Techniques</i>	562 000,00		
<i>Projet Gendarmerie</i>	500 000,00		
<i>Kiosque des Arts</i>	100 000,00		
<i>Projets Commissions</i>	194 660,00	FCTVA	170 000,00
<i>Frais d'études</i>	50 128,00		
<i>Futurs projets</i>	253 412,97		
<i>Autres (Ex dépenses imprévues)</i>	68 500,00		
Sous Total	1 728 700,97	Taxe d'aménagement	10 000,00
<i>Presbytère</i>	12 500,00		
		Subventions	280 403,00
		<i>Dont Etat (Fonds Vert)</i>	187 200,00
		<i>DETR</i>	18 203,00
		<i>Département</i>	75 000,00
Remboursements Emprunts	250 000,00	Emprunts	0,00
TOTAL DEPENSES	1 991 200,97	TOTAL RECETTES	1 991 200,97

Il conclut que dans ce tableau, correspondent au centime près, pour les opérations réelles, les montants inscrits au BP2024 présenté et proposé précédemment dans les documents de la M57.

Monsieur Jean-Luc Romet remercie Monsieur Frédéric Vieux pour ce tableau de présentation car il fait l'objet d'une synthèse plus lisible et plus clair pour l'ensemble des conseillers. Il ajoute que les éléments financiers ont toujours fait l'objet d'une synthèse sous cette forme par Monsieur Frédéric Vieux,

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

qu'il sait le travail conséquent effectué et la précision avec laquelle cela est établi. Il lui est très reconnaissant pour tout ce qu'il sait accomplir depuis le début de ses fonctions de délégué aux finances.

Monsieur Jean-Luc Romet informe des actions prévues au budget, avec le budget voté par les élus, nous pourrions retenir comme grands chantiers :

- Relocalisation des services techniques au Marais et aménagement thermique.
- Réfection de l'appartement du Presbytère.
- Réalisation du circuit pédestre du Patrimoine Romillois.
- Réorganisation de l'archivage municipal.
- Rénovation thermique d'une classe de Maurice Genevoix.
- Eco-pâturage avec des ânes au Marais.
- Balcon sur le Cabot.
- Equipement de la commune en éclairage LED.
- Septième mobilier fleuri (un presseur à pommes).
- Etude et provision pour nos projets futurs (kiosque des Arts, brigade mobile de gendarmerie).

Nous sommes soucieux de la *propreté de la commune* et de l'*entretien de tous les espaces communaux*.
Nous avons prévu des **travaux ou des équipements en conséquence** :

- L'école primaire de Romilly Louise Michel et Maurice Genevoix (panier de basket, vidéoprojecteur, ordinateurs, éclairage LED, peinture couloir, réfection du circuit de prévention routière, changement de gouttières, sécurisation, réfection du parvis, remplacement de la pompe de relevage, peinture des poteaux, arbres, abri vélos, jeux, machine à laver les sols).
- Le restaurant scolaire (meuble inox, testeur électronique pour huile friture, réassort vaisselle, porte-manteaux).
- Le Complexe Aragon (cloison mobile, éclairage à détection, parking à vélos, sol école de musique, réassort vaisselle, décoration de Noël).
- Le CARRE (lave-vaisselle, aspirateur, éclairage avec détecteur, réassort vaisselle).
- La Mairie (ordinateur, relieuse, climatisation pour deux bureaux, stores du 1^{er} étage, drapeaux, assortiment de verres).
- Le bibliothèque (meuble).
- Les Restos du Cœur (armoire).
- La Ribambelle (armoire entretien).
- L'ASVP (vêtements).
- Le cimetière (brise vue sur le merlon).
- Le lavoir (entretien fontaine).
- L'espace Multi-loisirs (boite à livres, contrôles, arbres).
- Le stade Maurice Fleuriel (Algeco, réparation toiture tribunes).
- Le stade la Choule (filets des buts de football).
- L'atelier du Marais (clôture treillis soudé).
- Les Associations (aménagement du terrain de pétanque, tables et chaises pour les locations, coupes).
- Les services techniques (saleuse, outillage, nettoyage du bac dégraisseur, distributeur sacs de déjection canine, bancs, poubelles).
- Voirie communale (matériaux pour noues Saint-Crépin, rambarde sur un pont, réfection de voirie, grilles avaloirs, tampons d'eau pluviale, panneaux de signalisation, marquages au sol, parking de la Poste, réfection d'une partie du parking de la pharmacie, sécurisation des passages piétons RD 321, drainage chemin du Marais).

- Urbanisme (frais de notaire et géomètre).
- Communication (signalétiques diverses, bulletin municipal, lettre de Romilly, maintenance des journaux lumineux, logiciel Photoshop).
- Vie sociale (service courses et toutes les activités organisées par le CCAS).
- Vie communale et culturelle (reconduction de toutes les manifestations de l'année).
- Eclairage public (entretien de certains points lumineux).
- L'achat de petit matériel (débroussailleuse, tondeuse, remorques pour Noël).
- L'entretien de divers endroits (arbres taille en rideau, extincteurs).
- Le fleurissement avec quelques nouveautés.
- L'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux.

Monsieur Jean-Luc Romet poursuit et indique que le projet de budget 2024 est proposé comme suit :

Section de Fonctionnement :

➤ Dépenses : 5 009 473,68€

Recettes : 5 009 473,68€

Section d'Investissement :

➤ Dépenses : 2 114 272,97 € (dont RAR 109 072 €) Recettes : 2 114 272,97 €

Total cumulé :

➤ Dépenses : 7 123 746,65 € Recettes : 7 123 746,65 €

Comme indiqué, ci-dessous, dans l'extrait du document budgétaire de la M57, vu d'ensemble du budget, proposition de vote et reports :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 005 200,97	1 892 976,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	109 072,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 221 296,29
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 114 272,97	2 114 272,97
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 009 473,68	3 705 450,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 304 023,68
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 009 473,68	5 009 473,68
TOTAL DU BUDGET (4)		7 123 746,65	7 123 746,65

Monsieur Frédéric Vieux rappelle que le détail des montants des taxes a été communiqué très tardivement, le budget tel que présenté a dû en tenir compte. La subvention du CCAS est exceptionnellement augmentée de 20.000€ cette année, pour un montant global de 70.000€.

Monsieur Jean-Luc Romet ajoute que le fait de pouvoir exceptionnellement, cette année, ajouter 20.000€ à la subvention CCAS permettra certains travaux de rafraîchissement (notamment de peinture) dans les espaces communs de la Potière.

Monsieur Jean-Luc Romet soumet au vote la proposition du budget 2024, au conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, favorable à l'unanimité :
pour : 23 , contre : 0 , abstention : 0**

- **Adopte le BP 2024 tel que présenté**

8 – Convention avec le Siège 27

Monsieur le Maire informe qu'une convention avec le Siege27 permet l'acquisition d'ampoules LEDS à hauteur d'une participation communale de 15 000€ pour l'éclairage public dont le montant global pour le Siège27 s'élève à 90 000€.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **15 000 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, favorable à l'unanimité, autorise :
pour : 23 , contre : 0 , abstention : 0**

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),**

9 – Lancement du projet « relocalisation des services techniques et rénovation

Monsieur le Maire informe que le projet de relocalisation des services techniques et l'aménagement thermique a obtenu une subvention de 187 277€ au titre du fonds verts.

Pour rappel, le coût de cet équipement est chiffré à 423 890€/HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre, soit un montant total HT de 468 192€.

Du fait de l'obtention d'une subvention de 40 % auprès des services de l'Etat, Monsieur le Maire propose le lancement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- **Approuve le lancement du projet pour la relocalisation des services techniques et l'aménagement thermique ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.**

10 – Zone d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de production d'énergies renouvelables et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La définition des Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, la commune donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAEnR, dans la mesure où ils ont fait l'objet d'une première concertation et qu'ils pourront également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie).

Monsieur le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...) ;
- La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables et à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de ce dernier soit organisé ;

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire expose :

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Les ZAENR proposées pour le **solaire photovoltaïque sur bâtiment**, sont localisées sur la cartographie annexée à la présente et listées dans le tableau ci-après :

Numéro de la zone référencée	Réf. cadastrale	Contenance de la parcelle
1	C n°108	9.030m ²
2	AE n°29 et 135	1.920m ² et 5.000m ²
3	AE n°181-180-178-66	8.532m ² - 898m ² - 1.509m ² - 752m ²
4	AE n°61-337-340	9.460m ² - 6.269m ² - 1301m ²
	AE n°402	7.759m ²
5	AC n°466-357	11.771m ² - 426m ²
6	AC n°112	4.532m ²
7	AC n°128	2.995m ²
8	AE n°175	927m ²
9	AH n°155-28-148	4.286m ² - 3.995m ² - 5.744m ²
10	AB n°849-618	12.290m ² - 3.125m ²
11	AH n°582	3.673m ²
12	AB n°872	1.083m ²
13	AD n°248-267	5.881m ² - 1.434m ²
14	AD n°158	14.380m ²
15	AD n°358-61	3.815m ² - 7.280m ²
16	AD n°116-360	12.290m ² - 6.188m ²
17	AB n°852	651m ²
18	AB n°851	726m ²
19	AB n°505	7.333m ²
20	AD n°426	1.626m ²
21	AD n°303	5.013m ²
22	AB n°811	8.070m ²
23	AD n°307	10.001m ²
24	AD n°474 - 473	10.022m ² - 1.995m ²
25	AD n°257	5.608m ²

Monsieur Rodolphe Corron ajoute que ce qui différencie un panneau solaire et un panneau photovoltaïque : un panneau solaire transforme l'énergie solaire en chaleur alors qu'un panneau photovoltaïque transforme la lumière du soleil en électricité. Un panneau photovoltaïque peut « produire » de l'électricité quelque que soit l'intensité de la lumière du soleil et ce même en cas de brouillard.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier à destination des propriétaires concernés sera envoyé, mentionnant que le fait d'être situé en zone d'accélération d'énergies renouvelables ne vaut pas projet, ni quelconque engagement à faire et ne préjuge pas de la faisabilité du projet, ni de garantie de délivrance d'autorisation.

Monsieur Jean-Luc Romet propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- identifie, sur la carte annexée à la présente décision, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables :

Le Maire ou son représentant est en charge de la transmission de la présente délibération accompagnée des tableaux et cartes nécessaires à une bonne compréhension des périmètres :

- à M. le préfet ;
- à Mme la Référente préfectorale aux énergies renouvelables ;
- à M. le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale.

11 - Communications et informations

1- REMERCIEMENTS

- Madame Florence LAMBERT, maire de Pîtres, remercie la municipalité pour ses marques de sympathie reçues lors du décès de sa mère et de son compagnon.

- Pour sa Nomination :
- Monsieur Yoan LACAILLE
 - Pour l'accueil
- Villes et Villages Fleuris
- Madame CANOU assistante sociale itinérante, informant de la cessation des interventions au 1^{er} avril.
 - Invitation
- Catherine BOULANGER et Patrick LECOQ invitent les membres du conseil municipal à leur mariage et au vin d'honneur.
 - Palmes Romilloises
- Monsieur et Madame Edeline remercie le conseil municipal pour les récompenses obtenues et d'avoir mis à l'honneur leur famille.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

➤ Pour les Subventions reçues

- OUTIL EN MAIN
- LA TRUITE ARC EN CIEL
- RPFC
- RAS
- RAP
- LA PASSERELLE
- CERCLE PHILATHELIQUE de Pont-Saint-Pierre
- JUDO CLUB de Pîtres
- SOURCE ANDELLE
- PRTS (Pont-Saint-Pierre/Romilly-sur-Andelle Tennis Squash)
- LES ROSES D'AUTOMNE
- UNC (Union Nationale des Combattants)
- MJC A.L.E.R
- ADPC (Amical du Personnel Communal)
- BANQUE ALIMENTAIRE DE L'EURE
- E.C.L.A.I.R

2- PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Monsieur le Maire informe du retour du document voté par délibération au conseil municipal du 23/02/2024, par la Préfecture, émettant des remarques sur les modifications apportées et des éléments à ajouter. Il précise que cela a été effectué par Gaëlle. (Cartographie : bornes à incendies, de nouveaux numéros de téléphone, du matériels recensés et localisés....)

3- DISTRIBUTEUR DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pain a répondu rapidement, à la demande envoyée par mail, concernant les dysfonctionnements du distributeur automatique de billets, expliquant qu'il s'agissait d'un problème de courroies. Cela a mis plusieurs semaines pour obtenir le matériel, qu'elles ont été installées le 28/03/2024, le distributeur devrait fonctionner longtemps.

4- SYGOM

Monsieur Jean-Luc ROMET informe du rapport des enjeux et coûts de la gestion des biodéchets alimentaires sur le territoire du Sygom suite à la conférence des Maires qui s'est déroulée le 08/03/2024

5- SUBVENTIONS

Monsieur le maire informe que les trois subventions du département pour la RD321 ont été versées.

Pour les bornes à incendies nous avons reçu l'aide de l'Etat (DETR et Fonds vert), nous sommes dans l'attente de celle du département.

6- LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE

Monsieur Jean-Luc ROMET rappelle l'offre de logement pour la commune. Nous sommes à 11% de logement sociaux.

7- REPAS DU 1^{ER} MAI

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 30 mai 2022 portant sur la participation financière des conjoints de moins de 65 ans pour un montant de 16€ pour la période de 2022 à 2025. Il rappelle le travail important d'Anita, de Corinne et de Marie.

8- APPEL d'OFFRES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Jean-Luc Romet informe que la commission d'appel d'offres aura lieu le 3 mai à 18h30 et que le choix de l'entreprise retenue sera le jeudi 23 mai lors du conseil municipal.

Madame Claire Letourneur ajoute que le test des repas « en aveugle » a été effectué.

9- CAF

Monsieur le Maire informe que la CAF a adressé la dernière notification de paiement que la commune se voit recevoir pour la subvention concernant l'accueil de loisirs. Désormais la MJC recevra directement la subvention. Pour l'année 2023, nous obtenons la totalité du versement de la subvention qui est de 47 500€.

10- ECOLE

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'un dispositif ULIS à l'école primaire de notre commune pour la rentrée 2024. Il faudra demander une compensation aux communes pour les enfants extérieurs à Romilly.

11- RADAR

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Président de la Région Normandie, Hervé Morin nous a adressé la copie de courrier de Monsieur le Préfet, Simon Babre, apportant une réponse concernant la demande de radar faite. Apportant cependant une conclusion semblant être en faveur d'une demande, auprès du Département du Contrôle Automatisé, de l'installation d'un radar fixe sur la RD321.

12- LA PETITE FERME D'OSCAR

Monsieur le Maire informe de la convention signée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour la mise en pâturage d'ânes de mars à octobre sur la zone dite « le Marais ».

13- LA FETE DES MERES

Monsieur le Maire informe que la fête des mères se déroulera le samedi 1^{er} juin en mairie à 18h, le secteur choisi concerne la rue St Georges et la rue aux Ormes.

14- PRIX DE LA MUNICIPALITE EXPOSITION PEINTURE

Monsieur le Maire demande à ce qu'un jury de 3 élus, soit proposé et qu'un élu s'occupe du prix de la municipalité par l'achat de chocolats. Le jury est composé de Madame Marie Langlet et de Messieurs Alain Dulondel et Rodolphe Corron. Monsieur Alain Dulondel se chargera de l'achat des chocolats.

15- JOURNEE DU VELO

Monsieur le Maire demande des volontaires auprès de Monsieur Xavier Chivot pour cet événement du dimanche 2 juin. Sont volontaires aux bureaux de pointage : de 8h à 10h Didier Housaye et Xavier Chivot, de 10h à 12h Valérie Delabrière, de 12h à 14h Jocelyne Lecointre et Marie-Claude Jullien et de 14h à 16h Josette Lebreton et Jean Delamarre. Cette année c'est la commune de Pont-Saint Pierre qui est organisatrice de l'évènement

16- AUTHENTIK AVENTURE

Monsieur le Maire informe qu'Authentik Aventure transfère le siège social en Ariège et continuera à ses activités en Normandie.

17- SAVEURS ET SAVOIRS

Monsieur le Maire informe que l'association fonctionne désormais avec une nouvelle équipe qui a tout redressé. Cette nouvelle équipe ne travaille qu'avec des bénévoles. Le drive du jeudi soir avec les producteurs a toujours lieu une fois par mois. Il est ouvert à tous.

18- TRAVAUX REALISES

- L'ensemble des jeux de la commune a été contrôlé par une société extérieure.
- De nombreuses armoires électriques ont été remises aux normes par une entreprise.
- Nos services techniques ont réalisé en fin février avec une broyeuse le fauchage du Marais.

19- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Le samedi 2 mars, la bibliothèque-médiathèque et la commune vous ont proposé une pièce de théâtre « *Le plus beau jour de ma vie* » au complexe Louis Aragon.
- Nous avons organisé les 16^{ème} « Palmes Romilloises » le vendredi 15 mars à l'espace Aragon. Nous avons honoré les habitants qui ont marqué l'année 2023 par leurs actions ou activités (diplômes du travail, médailles dans le domaine culturel, sportif ou social, mention au Brevet des Collèges, maisons fleuries, illuminations de Noël, diverses distinctions).

20- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Le dimanche 7 avril 2024, au complexe Louis Aragon, nous allons organiser pour la onzième fois un Salon du Livre : le Printemps Littéraire Romillois. Plus de 50 auteurs (dont Claude SERILLON, Bernard MENEZ, Roland PEREZ, Fabien LECOEVRE) seront présents à cette manifestation. Des dédicaces et échanges avec les auteurs et illustrateurs seront proposés ainsi que des expositions, conférences et animations.
- Le mercredi 1^{er} mai, c'est le traditionnel Repas des Anciens à l'espace Louis Aragon.
- Le mercredi 8 mai, nous commémorerons avec l'U.N.C. Anciens Combattants l'Armistice de la Deuxième Guerre Mondiale. C'est une édition spéciale pour les 80 ans.

Madame Claire Letourneur informe qu'il y a encore de la place pour le spectacle « sorcellerie » qui va se dérouler le mercredi 03/04/2024 à 17h30 à la bibliothèque-médiathèque. Elle remercie ceux qui se sont déjà inscrits.

Monsieur Frédéric Vieux rappelle que l'école de Musique fête ses 40 ans. Un bal est organisé le Dimanche 14/04/2024 à 15h à la salle Aragon. Tout le monde est invité.

21- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier Chivot informe des divers événements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- AG des Mêmes Riders salle Condorcet le 05/04/2024 à 18h30
- FETE DE LA SAINT GEORGES, avec le Comité des Fêtes, les 12-13-14 et 15 avril 2024
- Association RAP organise un concours de pétanque le samedi 13 avril
- Association LES ROSES D'AUTOMNE organise un concours de domino le lundi 15/04/2024
- 26^{ème} Exposition de PEINTURES les 18-19-20 et 21 avril 2024 à la salle Aragon
- LC AUDIO organise un concert : Kingdom of TOTO le samedi 27/04/2024 19h30 à la salle Aragon
- TROPHEE GRAND OUEST VINTAGE dimanche 28/04/2024 trial à la carrière
- Association la PASSERELLE organise un bal costumé le mercredi 1^{er} mai

- Premiers gestes de secours à la salle du carré le samedi 04/05/2024 de 9h30-12h
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL organise une foire à tout le Dimanche 05/0/2024
- DON'HEURE organise un loto étudiant les 11 et 12/05/2024
- Association RAP organise un concours de pétanque dimanche 12/05/2024
- Association ATELIER de la DANSE organise un loto le vendredi 24/05/2024 à la salle Aragon
- Association ATELIER de la DANSE organise un spectacle les 25 et 26/05/2024 à la salle Aragon

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres informations.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Fin de séance à 21h45

Le Maire,
Jean-Luc ROMET

Secrétaire de Séance,
Marie LANGLET

